



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 mai 2014

Le trente mai deux mil quatorze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS, PEAN et POLHER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA, MARGNAC et SALEFRANQUE.

Absents excusés : Mme BERT et M. DUCOS-DUCQ.

30-05-2014-13

Secrétaire de séance élue : Mme LOQUET.

OBJET : TARIFICATIONS POUR L'UTILISATION DU COMPLEXE DE PELOTE.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la précédente délibération du fixant la tarification pour l'utilisation du complexe de pelote de Mont.

Il explique qu'il convient d'adapter et de préciser les tarifs à mettre en œuvre de manière à optimiser au maximum la gestion du complexe de pelote, de ses aires de jeu et de ses installations annexes.

Le Maire soumet les nouvelles propositions de tarification à l'approbation des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

VALIDE à compter du 1^{er} septembre 2014, les tarifications décrites ci-après :

TARIF PUBLIC GENERAL:

A] AIRES DE JEU

RESERVATION PONCTUELLE					
	De 10h15 à 12h15	De 12h15 à 14h15	De 14h15 à 17h15	De 17h15 à 21h15	De 21h15 à 22h15
TRINQUET	12 €	16 €	12 €	16 €	10 €
MAG	10 €	14 €	10 €	14 €	8 €
SQUASH	8 €	10 €	8 €	10 €	6 €
	12 mois	8 mois	12 mois	8 mois	8 mois
TRINQUET	450 €	450 €	450 €	450 €	280 €
MAG	380 €	380 €	380 €	380 €	220 €
SQUASH	300 €	300 €	300 €	300 €	160 €
RESERVATION ANNUELLE					

B] SALLE DE REUNION

La salle de réunion du complexe de pelote peut être mise à disposition d'usagers privés (formations professionnelles ou sportives, réunions, séminaires, ...) dans le cadre de conventions d'occupation à conclure au préalable sur demande écrite des intéressés.

Les tarifs de location sont les suivants : 40 euros pour une demi-journée d'occupation (4h le matin ou 4h l'après-midi) et 70 € pour la journée complète (au-delà de 4 h d'occupation entre 8 h et 23 h).

TARIFS REDUITS SUR LES AIRES DE JEU**FEDERATION FRANÇAISE DE PELOTE BASQUE**

Considérant l'impact des manifestations organisées par la Fédération Française de Pelote Basque, en termes de renommée pour le complexe de pelote, la commune adopte un tarif spécifique pour ce type de compétitions lorsqu'elles sont organisées par la Fédération Française de Pelote Basque :

TRINQUET : 12 € / heure.

MUR A GAUCHE : 10 € / heure.

Une convention incluant ces dispositions financières, les conditions de réservation et d'utilisation sera conclue avec la F.F.P.B.

FEDERATION FRANÇAISE DE SQUASH

Considérant l'impact des manifestations organisées par la Fédération Française de squash, en termes de renommée pour le complexe de pelote, la commune adopte un tarif spécifique pour ce type de compétitions lorsqu'elles sont organisées par la Fédération Française de Squash :

SQUASH : 8 € / heure.

Une convention incluant ces dispositions financières, les conditions de réservation et d'utilisation sera conclue avec la Fédération Française de Squash.

ADHERENTS A LA SECTION PELOTE DU FOYER RURAL DE MONT

De manière à favoriser et faciliter le développement de la pratique de la pelote basque au sein de la commune, l'assemblée décide que la section Pelote du Foyer Rural de Mont bénéficiera d'un tarif préférentiel sur les locations ponctuelles pour ses seuls adhérents sur présentation de la licence compétition ou de la licence loisirs prise auprès de la section pelote du Foyer Rural de Mont.

Ce tarif sera appliqué sur la quote-part du ou des joueur(s) adhérent(s). Tout autre joueur occupant l'aire de jeu ne disposant pas de la carte d'adhérent se verra appliqué le tarif public général.

TRINQUET : 10 € / heure (soit 2.50 € pour chaque joueur adhérent).

MUR A GAUCHE : 8 € / heure (soit 2.00 € pour chaque joueur adhérent).

ADHERENTS A LA SECTION SQUASH DU FOYER RURAL DE MONT

De manière à favoriser et faciliter le développement de la pratique du squash au sein de la commune, l'assemblée décide que la section Squash du Foyer Rural de Mont bénéficiera d'une réduction du Tarif Public de 40% sur les locations ponctuelles pour ses adhérents sur présentation de la carte d'adhérent à la section Squash du Foyer Rural de Mont.

Ce tarif sera appliqué sur la quote-part du joueur adhérent. Si l'autre joueur occupant l'aire de jeu ne dispose pas de la carte d'adhérent, il lui sera appliqué le tarif public général.

SQUASH :

De 10h15 à 12h15	De 12h15 à 14h15	De 14h15 à 17h15	De 17h15 à 21h15	De 21h15 à 22h15
3.20 €	4.00 €	3.20 €	4.00 €	2.40 €

GRATUITÉ**A] AIRES DE JEU**

- **TOURNOIS ORGANISES PAR LES SECTIONS PELOTE ET SQUASH :**

Le complexe de pelote accueille plusieurs tournois annuels organisés par les sections pelote et squash du foyer rural de Mont en collaboration avec la Mairie de Mont. La mise à disposition gratuite des installations permet d'accueillir de nombreuses équipes et d'assurer le succès de ces manifestations.

C'est pourquoi le conseil municipal décide d'accorder la gratuité pour l'occupation des aires de jeu concernées (uniquement pour les parties jouées dans le cadre du tournoi) au cours des périodes ci-dessous :

- Le Tournoi de TRINQUET : du 01/09 au 31/12.
- Le Tournoi de MUR A GAUCHE : du 15/02 au 25/05.
- Les Tournois de SQUASH : du 20/03 au 15/06 et du 01/10 au 15/12.

● PHASES FINALES DE CHAMPIONNAT DU BÉARN ORGANISÉES PAR LA LIGUE DU BÉARN DE PELOTE :

Considérant l'intérêt local des championnats du Béarn de pelote basque ainsi que la contribution de la Ligue du Béarn au développement de cette pratique sportive, l'assemblée décide de la gratuité pour la mise à disposition des aires de jeu, vestiaires et sanitaires du complexe de pelote en faveur de la Ligue du Béarn de Pelote, à l'occasion des parties de Championnats de Ligue du Béarn sur les phases finales uniquement.

Une convention sera conclue entre la commune et la Ligue du Béarn de Pelote Basque afin de définir les modalités de réservation, les conditions d'ouverture du complexe de pelote ...

● PARTIES DE CHAMPIONNAT DU BÉARN ACCUEILLIES PAR LA SECTION PELOTE DU FOYER RURAL DE MONT:

Considérant l'implication de la section Pelote du Foyer Rural de Mont dans l'organisation des parties de championnat du Béarn et l'accueil des compétiteurs, l'assemblée décide de la gratuité pour la mise à disposition des aires de jeu, vestiaires et sanitaires du complexe de pelote en faveur de la section pelote du Foyer Rural de Mont à l'occasion des parties de Championnat de Ligue du Béarn qu'elle sera amenée à accueillir lors des phases de poule.

Une convention sera conclue entre la commune et la section pelote du Foyer Rural de Mont afin de définir les modalités de réservation et de mise à disposition des installations du complexe de pelote.

● ENTRAÎNEMENTS DE LA SECTION PELOTE DU FOYER RURAL DE MONT

Afin de donner les moyens à la section pelote du Foyer Rural de Mont d'assurer sa mission de formation des joueurs et son rôle de cohésion sociale au sein de la commune, l'assemblée décide de la gratuité des heures d'entraînement pour la section pelote du Foyer Rural.

Cette gratuité sera accordée aux seuls adhérents à la section pelote du foyer Rural de Mont et sur les créneaux indiqués dans la convention de mise à disposition à conclure entre la Commune et la section pelote du Foyer rural.

● ENTRAÎNEMENTS DE LA SECTION SQUASH DU FOYER RURAL DE MONT

Dans le même but que ci-dessus, l'assemblée décide d'accorder la gratuité des heures d'entraînement pour la section Squash du Foyer Rural de Mont aux seuls adhérents, sur réservation et en fonction des disponibilités.

Ces heures d'entraînement sont réservées suivant la disponibilité et avec l'assurance de la fréquentation par la section Squash. Sont considérés comme heures d'entraînement les heures de cours collectifs données aux adhérents.

Cette gratuité sera accordée aux seuls adhérents à la section pelote du foyer Rural de Mont et sur les créneaux indiqués dans la convention de mise à disposition à conclure entre la Commune et la section squash du Foyer rural.

B] SALLE DE REUNION

La salle de réunion du complexe de pelote de Mont sera mise gratuitement à disposition des sections squash et pelote du Foyer Rural de Mont selon les dispositions et horaires fixés par la convention à conclure entre la Commune et les parties respectives.

Elle fera alors office de foyer pour chacune des sections qui devront se conformer aux conditions d'utilisation de la salle telles que définies par ladite convention.

La Commune se réserve par ailleurs le droit d'accorder la priorité à l'utilisateur de son choix pour l'occupation de la salle de réunion, sous réserve d'en tenir informées les différentes parties.

CHARGE le Maire (ou son représentant désigné par lui) d'établir et de signer toutes les conventions nécessaires avec les divers usagers du complexe de pelote de Mont et ce, pour l'ensemble des aires de jeu et pour les annexes du complexe de pelote (salles de réunion, locaux de rangements...).

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques CLAVÉ